



DATE: Le 16 décembre 2015

La Commission des droits de la personne du Manitoba se joint aux Commissions de tout le Canada pour appuyer les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation

La Commission des droits de la personne du Manitoba (MHRC) exhorte tous les Manitobains à prendre des mesures énergiques, en réponse aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation (CVR), afin de nouer des liens ou de les reconstruire et les renforcer entre les populations autochtones et non autochtones.

La réconciliation entre ces groupes exigera des mesures importantes de la part des gouvernements, des agences de service public, des éducateurs, des institutions religieuses, des médias, du secteur privé et des simples citoyens.

Peu après la publication en juin 2015 du rapport provisoire de la CVR, la MHRC a commencé à travailler sur un projet de 3 ans visant à repérer les problèmes systémiques qui sous-tendent la discrimination fondée sur la race. Le projet vise aussi à rassembler de l'information sur la façon dont la MHRC peut faciliter la réconciliation dans le cadre de son processus de traitement des plaintes et de son mandat consistant à sensibiliser les Manitobains aux droits et responsabilités de chacun tels qu'ils sont décrits dans le *Code des droits de la personne*. La phase initiale du projet sera centrée sur la discrimination à l'encontre des populations autochtones du Manitoba.

La vice-présidente du Conseil des commissaires, Loretta Ross, est heureuse de mettre la MHRC en contact avec des Aînés de la communauté qui peuvent offrir des conseils à la MHRC pour trouver des façons de tisser des liens avec les communautés autochtones. *« Dès le début de la nouvelle année, nous mettrons sur pied un conseil consultatif qui sera chargé de nous donner son avis et ses conseils pendant toute la durée du projet. Nous parlerons directement aux populations autochtones dans l'ensemble de la province afin de recueillir de l'information sur les obstacles auxquels elles se heurtent en raison de leur ascendance pour participer pleinement à la société. La MHRC souhaite s'assurer que chaque étape du processus d'engagement du public sur les questions de discrimination soit bien pensée et centrée sur des objectifs que nous pourrions atteindre. »* La MHRC communiquera d'autres détails sur le projet dans les mois qui viennent.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour organiser une entrevue, veuillez communiquer avec :

Pam Roberts
Spécialiste des droits de la personne, Communications

Commission des droits de la personne du Manitoba
204 726-6262
Courriel : pam.roberts@gov.mb.ca